

ANNEXE II

1) Choléra	(001)
2) Fièvre jaune	(060)
3) Infections par les VIH/SIDA	(279.19)
4) Lèpre	(030)
5) Peste	(020)
6) Typhus exanthématique et autres Rickettsioses	(080-083)
7) Variole	(050)

Le nom de chacune des maladies précitées est suivi d'un numéro qui est celui de la classification internationale des maladies.